

## Règlements du camping

### Les règlements seront appliqués rigoureusement

- Définition d'un emplacement : espace aménagé pour l'installation d'une roulotte, caravane à sellette, motorisé ou tente. Les tentes et les abris-cuisine (incluant les petites tentes) ne sont pas permises dans le secteur des roulettes sauf pour les voyageurs.
- L'enregistrement doit se faire immédiatement à l'arrivée sur les lieux. Les frais de location doivent être payés à l'avance. L'heure de départ est de 13 h.
- Couvre-feu : 23h, tous les bruits devront cesser. Aucun mouvement de véhicule ne sera toléré après le couvre-feu. À minuit tout feu devra être éteints complètement.
- Les motocyclettes, mobylettes à essence, VTT et moto marines sont interdits sur le terrain.
- Les chiens et les chats doivent être tenus en laisse et ne seront pas admis à l'intérieur des bâtiments. Ramasser les excréments s'impose.
- Condition pour les appels téléphoniques et livraison d'un message : **Urgence seulement.**
- **Important** : La vitesse de 8km doit être respectée à l'entrée et sur le site même
- Visiteurs : Adultes-\$6 par jour ou \$10 avec le coucher.  
Enfants-\$4 par jour incluant le coucher. (2 ans et moins gratuit).  
Vous êtes responsable de l'inscription de vos visiteurs Une pénalité de \$20 par infraction vous sera chargée. L'annulation du contrat sera appliquée à la troisième infraction.
- **La corde à linge n'est pas permise.** (modèle parapluie ou modèle portatif sont tolérés).
- Table de billard : enfants de moins de 10 ans sont exclus. Les enfants de 10 à 14 ans doivent être accompagnés de leurs parents.
- Carte magnétique \$25 par carte (**non remboursable**), Il est interdit de prêter sa carte (saisonniers et résidents annuels seulement).
- Veuillez déposer vos ordures dans les conteneurs à la sortie du camping. Nous recyclons.
- Coupe de gazon : La direction met à votre disposition des tondeuses électriques. Faites la demande à la réception. La coupe doit se faire entre 10h et 17h.
- La sollicitation est interdite (ex œuvres de charité, vente de bois ou de fleurs etc..)
- Voitures : maximum 2 par terrain.
- Aucune consommation d'alcool à l'intérieur de la salle des loisirs.
- Tous les réfrigérateurs auxiliaires doivent être à l'intérieur d'un cabanon.
- Seulement un cabanon de 8pix10pi est permis sur le terrain. Il doit être recouvert de vinyle, d'aluminium ou d'acier peint et situé à la partie arrière du terrain sans nuire à son voisin.
- Une tente auxiliaire pour enfant (passant seulement) de moins de 14 ans de modèle 6pix6pi maximum est permise pour un soir et doit être démontée le lendemain. **Aucune tente pour adulte n'est permise.**
- Il est strictement défendu d'émonder ou de couper tout arbre ou arbuste, d'enlever l'écorce d'un arbre, de détruire la végétation riveraine ou de modifier la zone de 10m de la rive, permission écrite de la direction est obligatoire pour tout changement. Une amende de \$50 vous sera chargée. Aucun quai n'est permis pour les riverains.
- Il est interdit d'utiliser un BBQ ou Hibachi sur une table de pique-nique.
- Le locateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages causés au locataire ou à ses équipements.
- Plage et parc : **Aucune voiture, chien et contenant de verre (incluant les bouteilles) ne sera permis.**
- Aucune construction ne doit être effectuée entre le 20 juin et le 6 septembre.
- Toute circulation à bicyclette est interdite dès la noirceur.
- Interdiction de fumer dans les endroits publics.